

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Vous venez d'entrer en relation avec Yannick SANCHEZ, Gérant et Consultant Financier en Gestion de Patrimoine d'Ysère Conseils et Patrimoines qui est détenteur de statuts réglementés (liste ci-dessous) lui permettant d'exercer son activité dans tous les domaines de la Gestion de Patrimoine. Il ne reçoit aucun fonds, ni effet ou valeur.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Yannick SANCHEZ responsable DPO, pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier et immobilier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales. Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées durant 5 ans. Elles sont destinées au cabinet, aux assureurs des contrats, sous-traitants et toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Yannick SANCHEZ yannick.sanchez@pyramides-partners.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Liste des Statuts Réglementés YSERE CONSEILS ET PATRIMOINES :

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 19 007 798, (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>, au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissement Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org; Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS** (Intermédiaire en Assurance) : Courtier, type B. Niveau 2 de conseil.
- **COBSP** (Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement) : Courtier proposant un service de conseil sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

- **Agent immobilier** : Carte Professionnelle de Transactions sur Immeubles et fonds de Commerces n° CPI 3801 2019 000 043 023 délivrée par la CCI de Grenoble, sans détention de fonds et avec une garantie financière souscrite auprès de ZURICH INSURANCE PLC. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Je pourrai si besoin vous apporter ma Compétence Juridique Approprié (CJA) de façon accessoire à mes activités principales ci-dessus.

Ysère Conseils et Patrimoines dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière souscrite auprès de ZURICH INSURANCE PCL (112 Avenue de Wagram 75017 PARIS) sous le numéro 7400026945 couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances :

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie Financière	-	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

Le Respect de vos Droits – Traitement des réclamations (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022):

En cas de contestation, Yannick SANCHEZ mettra tout en œuvre pour vous fournir les explications nécessaires et trouver un accord amiable. Sinon, vous pourrez vous adresser au Service Réclamation d'Ysère Conseils et Patrimoines 204 chemin du Piat – Imm1 38330 ST NAZAIRE LES EYMES ou par mail à yannick.sanchez@pyramides-partners.fr.

Le traitement de votre réclamation sera traité dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; et sous deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dument justifiées.

Après épuisement des voies de recours interne, vous pourrez faire appel aux médiateurs compétents en fonction de l'activité du litige :

- Activité CIF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Mme Marielle Cohen-Branche, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 ou via son site : www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
- Activité d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Activité d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : www.anm-conso.com/site/particulier.php
- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI, 9 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Rémunération : Notre rémunération est constituée principalement de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux. Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en notre qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, en sus des frais de souscriptions non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 60% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir sur demande auprès de votre conseiller des informations plus précises sur cette rémunération (qui en moyenne représente chaque année environ 1% des encours clients du cabinet).

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Il pourra être perçu, à titre exceptionnel et dans le cadre d'une mission particulière, **des honoraires au prix de 166€ HT soit 200€ TTC/heure**. Dans ce cas, la lettre de mission mentionnera les modalités de la rémunération et le client recevra un devis au préalable.

Le conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS/IOBSP et IMMOBILIER

Votre conseiller sera rémunéré uniquement par commissions selon le tableau ci-dessous

IAS	IOBSP	IMMOBILIER
Frais d'entrée + 0,2 à 1% des encours des contrats	Une partie des frais d'entrée du contrat	2 à 10% du montant du biens

Notre environnement :

Ysère Conseils et Patrimoines fait aujourd'hui partie des sociétés de « Conseil en Stratégie Patrimoniale » expérimentées et reconnues du marché. Son consultant bénéficie d'une expérience des marchés financiers et d'une connaissance approfondie des domaines financiers, économiques, immobiliers, fiscaux et juridiques.

Notre société travaille en architecture ouverte ce qui nous permet, à travers une sélection précise et rigoureuse, de proposer à mes client les meilleurs fournisseurs du marché.

	Partenaires	Types de produits	Type d'accord	Mode de rémunération
Compagnies d'assurances Françaises et Luxembourgeoises	GENERALI, SURAVENIR, AXA, APICIL, CARDIF, MMA, UAF LIFE, ORADEA ...	Assurance-vie, contrat de capitalisation, Plan d'Epargne Retraite ...	Convention de courtage	Commissions d'acquisition et encours
Immobilier direct	PERL, VINCI, OCEANIC, CERENICIMO...	Résidence principale, Immobilier locatif, location meublée, nue-propriété...	Convention de distribution	Commissions d'acquisition ou encours (SCPI sans frais)
Immobilier indirect	SOFIDY, PRIMONIAL, VOISIN, CORUM, NOVAXIA, IROKO...	SCPI, OPCV, SCI...		
Outils de diversification et/ou de défiscalisation	MIDI CAPITAL, 123IM, VATEL, CEDRUS & PARTNERS, ENTREPRENEURS INVEST...	FIP, FCPI, FCPR, Private Equity, GFV, GFA	Convention de distribution	Commissions d'acquisition et encours

Liste non exhaustive. La liste complète sera communiquée sur simple demande.

Les modes de communication utilisés par le cabinet sont :

- Les courriers ou l'envoi électronique pour tous les documents contractuels.
- Les mails et la visio pour l'échange d'informations et pour certains points d'activité.
- Les téléphones portables pour la signature électronique des documents contractuels avec nos partenaires.

Nous avons vocation à vous accompagner sur la durée, dans tous vos projets de création, réorganisation, développement, ou optimisation de votre patrimoine.

Nous vous remercions pour votre accueil et vous assurons de notre volonté de tout mettre en œuvre pour vous apporter une entière satisfaction.

Fait en 2 exemplaires.

Le client : Fait à : Le : Signature :	Le conseiller : Yannick SANCHEZ Fait à : Saint Nazaire les Eymes Le : Signature :
---	---